

S.D.R. de la BRETAGNE

Société en liquidation

Exercice 2008

Rapport de Gestion

***ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 AVRIL 2009***



Société Anonyme
au capital
de 2 263 481 euros
Décret n° 55-876
du 30 Juin 1955

Siège Social :
6 place de Bretagne
35000 Rennes
www.sdr-bretagne.com
569 200 827 R.C.S.
RENNES - APE 6492 Z



Sommaire

1^{ère} Partie : PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE	3
■ Statut et forme juridique	4
■ Capital et répartition	6
■ Administration et Direction	9
■ Partenaires ou filiales SDR	10
■ La S.D.R. et la Bourse	11
2^{ème} Partie : ACTIVITE DE L'EXERCICE 2008	12
■ Faits marquants de l'exercice	13
■ Activité de la S.D.R. de la BRETAGNE	14
■ Activité des filiales et des sociétés affiliées	15
■ Renseignements divers	17
■ Perspectives	19
■ Renseignements financiers	20
■ Tableau des résultats financiers de la société	24
3^{ème} Partie : COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2008	25
■ Bilan, compte de résultat	26
■ Inventaire des valeurs mobilières	30
■ Annexe aux comptes sociaux	31
■ Rapport Général des Commissaires aux Comptes	42
■ Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes	46
4^{ème} Partie : RESOLUTIONS	49

Première partie

Présentation générale de la société

Statut et forme juridique

Société Anonyme régie par :

- la législation française sur les sociétés commerciales.
- le décret n° 55-876 du 30 juin 1955 et les dispositions ultérieures le modifiant ou le complétant, lui donnant le statut de Société de Développement Régional.

La Société a fait l'objet d'un retrait d'agrément d'établissement de crédit le 28 Septembre 2004, mettant ainsi un terme à son statut d'Institution Financière Spécialisée.

DATE DE CONSTITUTION ET DATE D'EXPIRATION

La Société a été créée le 27 septembre 1957.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2004 a autorisé la cession de la totalité des activités de crédit et de crédit-bail à la Banque du Développement des Petites et Moyennes Entreprises (BDPME) avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Dans l'impossibilité de poursuivre l'activité de capital investissement avec un actionnariat de référence, les actionnaires, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 30 mai 2005, ont décidé la cession des actifs résiduels : les titres de participation de l'activité portefeuille d'une part et l'immeuble du siège social d'autre part.

La politique de cession s'est poursuivie activement depuis cette date. Aussi l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2006 a-t-elle décidé la réduction du capital social, la dissolution anticipée de la société et la nomination d'un liquidateur. La dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable ont été réalisées sous le régime conventionnel, en conformité des dispositions de l'Article 50 et des articles L237-1 à L237-13 du Code de Commerce.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

ACTIVITE

Depuis sa dissolution anticipée le 21 avril 2006, la société poursuit sa politique de désengagement, le Liquidateur ayant pour mission de réaliser les actifs résiduels, recouvrer les créances, régler les dettes et régler les éventuels contentieux.

EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice, d'une durée de 12 mois, commence le 1er janvier et expire le 31 décembre.

FISCALITE APPLICABLE

En application de l'article 2 du décret n° 55-876 du 30 juin 1955, de la décision ministérielle du 6 septembre 1965 et de la circulaire du Ministère de l'Economie et des Finances du 22 décembre 1967, les S.D.R. bénéficient d'une exonération de l'impôt sur les sociétés pour la partie de leurs bénéfices provenant des produits nets de leurs participations et autres concours sur fonds propres ainsi que pour une fraction des revenus de leurs placements à vue et à court terme. Les produits nets exonérés et imposables sont déterminés après répartition des charges communes selon une formule tenant compte de l'importance respective des deux catégories de recettes.

ASSEMBLEES GENERALES

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les statuts (art 51) et par les textes légaux (articles L 225-96 et suivants du Code de Commerce).

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Toutefois, dans les assemblées extraordinaires à caractère constitutif, chaque actionnaire qu'il soit présent ou représenté, ne dispose que d'un maximum de 10 voix.

Il n'existe pas de droit de vote double.

Capital

CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élevé à 2.263.481 euros depuis la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2006 de le réduire de 33.952.215 euros, le ramenant de 36.215.696 euros à 2.263.481 euros par la diminution de la valeur nominale et le remboursement de 15 euros par action.

Le capital social est représenté par 2.263.481 actions de 1 euro nominal chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

L'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 1988 a institué une obligation d'information à la Société pour les franchissements de seuil de détention du capital supérieurs ou égaux à 0,5 % tant que le taux de participation est inférieur à 5 %.

Au-delà s'appliquent les dispositions légales en vigueur. Cette même assemblée a conféré à la Société la possibilité, dans les conditions prévues par les règlements en vigueur, de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme, le droit de vote dans les assemblées, ainsi que la quantité de titres détenus et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

DROITS DE VOTE (au 31 décembre 2007)

Compte tenu des actions détenues par la Société, il existe 2 256 422 droits de vote.

REPARTITION DU CAPITAL

Les actionnaires connus par la Société au 19 mars 2009 sont les suivants :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	%
Région de Bretagne	382 941	16,92
Groupe Crédit Mutuel de Bretagne	220 076	9,72
M Joël Jury	208 613	9,22
Caisse des Dépôts et Consignations - Participations	154 478	6,82
Banques Populaires	128 333	5,67
OSEO bdpme	123 581	5,46
Moneta Asset Management	112 831	4,98
Groupe C.I.O.	71 209	3,15
Groupe CAISSE D'EPARGNE	55 217	2,44
Groupama Bretagne	47 496	2,10
Groupe Crédit Agricole	45 622	2,02
I.T.M. Entreprises	45 072	1,99
Sociétés de participation et assimilés	37 105	1,64
Public et Entreprises	623 848	27,56
Auto-détention ⁽¹⁾	7 059	0,31
TOTAL	2 263 481	100,00

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Compte tenu des actions identifiées, la répartition du capital, est la suivante :

	REPARTITION DES ACTIONS EN %	RAPPEL 2007
Banques	23,00	23,00
Région de Bretagne	16,92	16,92
Etablissements Financiers	12,28	12,28
Compagnies d'Assurances et Caisses de Retraite	2,10	2,10
Sociétés de Participation et assimilés	6,62	7,00
Public et Divers	38,77	38,39
Auto détention ⁽¹⁾	0,31	0,31
	100,00	100,00

⁽¹⁾ sans droit de vote

EVOLUTION DU CAPITAL DEPUIS 1991

Années	Evolution du Capital	Montants des variations du capital			Montants successifs du capital	Nombre Cumulé d'actions de la Société
		Emission d'actions de numéraire		Apports Incorporation de réserves		
		Nominal	Prime d'émission			
Francs						
	Montant du capital au 31.12.1990				96 303 700	963 037
1991	Création de 5 actions de 100 F nominal provenant de l'exercice de bons de souscription (prime d'émission : 189,80 F)	500	949		96 304 200	963 042
1991	Emission de 321 000 actions de 100 F nominal souscrites en numéraire (prime d'émission : 93 F)	32 100 000	29 853 000		128 404 200	1 284 042
1991	Création de 24 856 actions de 100 F nominal provenant du paiement de dividende en actions (prime d'émission : 88 F)	2 485 600	2 187 328		130 889 800	1 308 898
1992	Création de 12 105 actions de 100 F nominal provenant du paiement de dividende en actions (prime d'émission : 43 F)	1 210 500	520 515		132 100 300	1 321 003
1993	Remboursement anticipé de 160 952 titres subordonnés remboursables en actions (T.S.R.A.)	16 095 200	804 760		148 195 500	1 481 955
1995	Emission de 262 478 actions de 100 F nominal souscrites en numéraire à 100 F et réservées à certains souscripteurs	26 247 800	-		174 443 300	1 744 433
Euros						
2001	Remboursement de 519 048 titres subordonnés remboursables en actions (T.S.R.A.)	7 912 836			34 506 545	2 263 481
2001	Augmentation de capital par prélèvement sur la prime d'émission pour arrondir la valeur nominale de l'action à 16 euros suite à la conversion du capital en euros.	1 709 152			36 215 696	2 263 481
2006	Réduction du capital : 15 euros par action, la valeur nominale de l'action est ramenée à 1 euro				2 263 481	2 263 481

Administration et Direction

L'assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2006 a nommé en qualité de Liquidateur de la société, pour une durée de 3 ans, la Société SAGE SARL, au capital de 8.000 euros, dont le siège social est à PARIS 16^{ème} - 29 avenue d'Eylau, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 352 845 374, représentée par Mr Geoffroy de PREVOISIN.

L'assemblée générale extraordinaire lui a confié les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation dans les conditions prévues aux statuts et en se conformant aux dispositions impératives de la loi concernant la cession ou la transmission des éléments d'actif, telles que prévues par les Articles L 237-1 et L 237-8 du Code de Commerce.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires :

- | | |
|--|---|
| . AUDIT GRAND OUEST SARL,
représentée par Mr Patrick MONNIER, | nommé le 29 juin 1998, renouvelée le 27 mai 2004
Le Vivalis - 12 rue du Pâtis Tatelin - ZAC de Saint-Sulpice -
35000 RENNES |
| . Société K.P.M.G. - Audit - Département
de K.P.M.G. S.A.,
représentée par Mr Franck NOEL, | nommée le 21 mai 1990, renouvelée le 27 mai 2004
15, rue du Professeur Jean Pecker - CS 24227
35042 RENNES Cedex |

Suppléants :

- | | |
|---------------------------|---|
| . Mr Pierre-Yves POIRIER, | nommé le 27 mai 2004
Le Vivalis - 12 rue du Pâtis Tatelin - ZAC de Saint-Sulpice -
35000 RENNES |
| . Mr Philippe DEPREVILLE, | nommé le 12 juin 2007
15, rue du Professeur Jean Pecker - CS 24227
35042 RENNES Cedex |

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

- | | |
|----------------------------|--|
| . Mr Geoffroy de PREVOISIN | Liquidateur
6 place de Bretagne - 35000 RENNES
Téléphone : 02.99.29.65.76. - Télécopie : 02.99.31.52.64.
Site internet : www.sdr-bretagne.com |
|----------------------------|--|

Principaux partenaires ou filiales de la S.D.R.

Principales participations détenues au 31 Décembre 2007 :

Au plan national

- ◆ 7,77% de FINANSDER, S.A. au capital de 52 099 726 euros, Compagnie financière des S.D.R., établissement contrôlé par ces dernières. Cette société avait pour vocation de faciliter le refinancement des prêts mis en place.
- ◆ la S.D.R. détient 11,47% de SODER EXPANSION. Le pourcentage d'intérêt de la S.D.R. dans le groupe SODERBANQUE ressort à 11,22%.

La S.D.R. de la Bretagne et la Bourse

Les actions de la S.D.R. de la Bretagne sont inscrites au premier marché - marché au comptant - catégorie cotation 3 (place d'introduction : NANTES).

Au cours de l'exercice 2008, 422 701 titres ont été échangés pour une valeur de 1,4 million d'euros contre 542 229 titres et 2,3 millions d'euros en 2007.

Le cours de l'action s'est inscrit au plus haut à 5,50 euros et au plus bas à 2,24 euros (après la distribution d'un dividende de 3 euros par action). Le cours était de 2,80 euros le 31 décembre 2008.

en euros	2008	2007	2006	2005	2004
Nombre d'actions	2 263 481	2 263 481	2 263 481	2 263 481	2 263 481
Valeur nominale de l'action	1,00	1,00	1,00	16,00	16,00
Dividende net versé au titre de l'exercice	2,00	3,00	1,50	3,00	11,0
Bénéfice net par action	0,26	0,81	0,69	2,82	4,68
Actif net par action ⁽¹⁾	1,09	2,81	5,00	20,80	20,95
Actif net réévalué par action ^{(1) (2)}	1,09	2,81	5,00	22,37	22,48
Cours au 31 Décembre	2,80	4,15	4,25	19,05	28,50
Cours extrêmes	5,50 / 2,24	5,76 / 3,45	22,90 / 3,13	18,05 / 31,18	21,50 / 29,50
Cours au 31 Décembre/bénéfice net par action	10,77	5,12	6,16	6,76	6,09
Rendement net (dividende net/cours au 31/12)	71,42%	72,29%	35,29%	15,75%	38,60%
Titres échangés en nombre	422 701	542 229	572 021	594 205	423 627
Titres échangés en pourcentage	18,67	23,96	25,27	26,25	18,72
Capitalisation boursière au 31/12 (en millions)	6,338	9,393	9,620	43,119	64,509
Distribution au titre de l'exercice (en millions)	4,527	6,790	3,395	6,790	24,898
% du bénéfice distribué	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

⁽¹⁾ à partir du bilan après affectation des résultats

⁽²⁾ tenant compte de la plus-value latente du portefeuille de participations

HISTORIQUE DES DISTRIBUTION

Au titre des exercices	Montant	
2008	2,00 €	Dividende
2007	3,00 €	Dividende
2006	1,50 € + 15 €	Dividende + réduction de capital
2005	3,00 €	Dividende
2004	11,00 €	Dividende
2003	1,90 €	Dividende
2002	1,25 €	Dividende
2001	0,45 €	Dividende
TOTAL	39,10 €	

Deuxième partie

Activité de l'exercice 2008

Les faits marquants de l'exercice

L'exercice 2008 - le cinquante deuxième de la société - a été caractérisé par les principaux éléments suivants :

- *Le Liquidateur a poursuivi la politique de désengagement des actifs mise en œuvre antérieurement dans le prolongement des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2005 de céder tous les actifs résiduels.*
- *L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2006 ayant décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, les comptes sont établis en valeur liquidative depuis cette décision.*
- *Les garanties données à OSEO jusqu'au 30 juin 2008, dans le cadre des opérations de cession des actions BATIROC le 30 juin 2004, n'ont pas été appelées. Ces garanties, qui avaient été plafonnées à cinq millions d'euros dont trois millions au titre des risques environnementaux et deux millions au titre des risques généraux, constituaient un engagement passif hors bilan pour cinq millions d'euros. Aucun sinistre n'est intervenu depuis le 30 juin 2004 et la mainlevée des garanties est désormais acquise.*
- *Le résultat net social est bénéficiaire de 0,6 million d'euros. Il était de 1,8 million d'euros pour l'exercice précédent.*
- *Le total du bilan est passé de 15 millions d'euros au 31 Décembre 2007 à 8,6 millions d'euros au 31 décembre 2008.*
- *Les fonds propres comptables après résultat de l'exercice sont de 7 millions d'euros contre 13,17 millions d'euros au 31 décembre 2007.*

➤ *Activité de la S.D.R. de la Bretagne*

- ACTIVITE DE GESTION

Distribution du dividende

Le 15 mai 2008, la S.D.R. de la Bretagne a distribué 6,8 millions d'euros à ses actionnaires au titre du dividende 2007 (soit 3 euros par action).

Cession des actifs

Des négociations sont en cours afin de céder l'ensemble des participations industrielles ; seule la cession des actions de la Société Financière Lorient Développement a pu être finalisée en 2008.

- ACTIVITE CUMULEE : EVOLUTION DES ENCOURS DE PRÊTS ET DU PORTEFEUILLE DE PARTICIPATION

1. EVOLUTION DES ENCOURS DE PRÊTS PAR TYPE DE PRODUITS

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Interventions sur fonds propres, dont :	1,61	1,90	8,91	12,86
. Participations dont TIAP	1,46	1,66	8,30	12,08
. Obligations convertibles	0,08	0,17	0,27	0,40
. Prêts sur fonds propres	0,07	0,07	0,34	0,38
Interventions par signature			-	-
TOTAL ENCOURS	1,61	1,90	8,91	12,86

Au 31 décembre 2008, l'encours de la S.D.R. ne porte que sur les interventions sur fonds propres.

2. SITUATION DU PORTEFEUILLE DE PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2008, le portefeuille de participations comptait 11 participations représentant un capital investi de 1,5 million d'euros. Sur ce total, on relevait 5 participations industrielles pour 1,1 million d'euros et 6 établissements financiers ou organismes concourant à l'objet social de la S.D.R. de la BRETAGNE pour 0,4 million d'euros.

Compte tenu d'un montant cumulé de provisions de 1,5 million d'euros, la valeur nette comptable du portefeuille est nulle.

Activité des filiales et des sociétés affiliées

A - SODER EXPANSION - SODERBANQUE

La gestion liquidative de SODER EXPANSION - SODERBANQUE en 2008.

SODER EXPANSION, société mère du groupe, a distribué le 30 mai 2008 un dividende exceptionnel de 400.000 euros par prélèvement sur la prime d'émission. Le dividende perçu à ce titre par la S.D.R. de la Bretagne s'est élevé à 45.887 euros.

La S.D.R. a perçu par ailleurs la somme de 7.684 euros au titre de l'application de la clause de retour à meilleure fortune sur le résultat positif 2007 qui s'était élevé à 68.281 euros.

Le conseil d'administration réuni le 4 février 2009 a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 incluant l'application de la clause de retour à meilleure fortune sur le résultat positif de 131 170 euros, soit pour la SDR un remboursement à percevoir en avril 2009 de 14 829 euros, comptabilisé au 31 décembre 2008.

SODERBANQUE, établissement de crédit radié et société en liquidation, a décidé de transférer en 2009 ses créances subsistantes et ses dettes résiduelles à sa société mère **SODER EXPANSION**; cette opération lui permettra d'envisager rapidement la clôture des opérations de liquidation.

SODERBANQUE a versé à la S.D.R. de la Bretagne la somme de 78.077 euros au titre de l'application de la clause de retour à meilleure fortune 2007 sur le résultat positif 2007 qui s'était élevé à 681.896 euros.

Le conseil d'administration réuni le 4 février 2009 a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 incluant l'application de la clause de retour à meilleure fortune sur le résultat positif de 754 321 euros, soit pour la SDR un remboursement à percevoir en avril 2009 de 86 370 euros, comptabilisé au 31 décembre 2008.

Au titre de l'année 2008, l'incidence de ces deux sociétés sur le compte de résultat de la S.D.R. de la Bretagne a été positive de 232 847 euros, résultant :

- de la quote-part de la S.D.R. dans les résultats bénéficiaires de SODERBANQUE et de SODER EXPANSION pour l'exercice 2007, soit 85.761 euros,
- de la quote-part de la S.D.R. dans les résultats bénéficiaires de SODERBANQUE et de SODER EXPANSION pour l'exercice 2008, soit 101.199 euros,
- du dividende exceptionnel de 45.887 euros.

La liquidation de SODERBANQUE est préalable à la liquidation de SODER EXPANSION. Certains dossiers ne pourront être clôturés qu'en 2009.

B - FINANSDER

FINANSDER a décidé le 9 octobre 2007 sa dissolution anticipée et sa mise en liquidation amiable.

Le Liquidateur de FINANSDER a décidé de verser à ses actionnaires un premier acompte sur le boni de liquidation de 0,35 € par action, soit au total 1.196.131 euros, correspondant à 53 % des fonds propres de la société au 31 décembre 2007. La S.D.R. de la BRETAGNE a reçu à ce titre en avril 2008 la somme de 92.926 euros ; puis en décembre 2008, un deuxième acompte sur le boni de liquidation de 0,29 € par action a été versé, soit pour la SDR de la BRETAGNE la somme de 76 996 euros; Une reprise de la provision pour dépréciation des titres a été enregistrée pour la somme de 167 340 euros dans les comptes de la S.D.R. de la BRETAGNE ; les titres FINANSDER font l'objet d'une provision de 100 %.

Il convient de rappeler que FINANSDER avait décidé le 19 avril 2007 une réduction de son capital de 52 millions d'euros par la diminution de 15,23 euros de la valeur nominale de chaque action, soit un remboursement de 4,044 millions d'euros pour la SDR.

De plus, FINANSDER a versé en 2006 à la S.D.R. un dividende de 1,9 million d'euros (7,30 euros par action).

Renseignements divers

- CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Les conséquences environnementales de l'activité, définies à l'article 116 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, ne sont pas significatives au titre de l'exercice 2008.

- LES GARANTIES DONNEES

La SDR de la BRETAGNE a pu finaliser le 30 juin 2008 la levée des garanties qui avaient été accordées au groupe OSEO en 2004 dans le cadre de la cession de créances d'une part et de la cession des actions BATIROC d'autre part. La bonne qualité des actifs cédés ont permis la mainlevée de l'ensemble des garanties concédées en 2004, soit :

- Au titre de la cession des créances à la B.D.P.M.E.

La cession des créances avait été réalisée sous les garanties usuelles pour ce type d'opération.

La S.D.R. de la Bretagne avait, en outre, accepté de conférer à la B.D.P.M.E. une garantie dite de "stop loss" sur le coût moyen du risque retenu pour la détermination du prix de vente selon les modalités suivantes : montant cumulé de 1.000.000 euros sur une durée de quatre exercices à compter de la date d'effet de la cession, soit le 1^{er} janvier 2004.

Cette garantie qui avait fait l'objet d'une provision pour risque de 1.000.000 d'euros n'a pas été mise en œuvre, les seuils de déclenchement n'ayant pas été atteints. Une reprise de la provision pour risques de 1.000.000 d'euros a donc été constatée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

- Au titre de la cession des actions BATIROC

L'acte de cession des actions BATIROC avait comporté les garanties usuelles d'actif et passif pour ce type d'opération et des garanties spécifiques tenant compte des caractéristiques propres de BATIROC.

Il avait comporté notamment des garanties relatives aux risques environnementaux des biens immobiliers détenus en propre ou donnés en location par BATIROC.

Ces garanties pouvaient être mises en œuvre uniquement jusqu'à l'expiration d'une période de 48 mois à compter de la date de réalisation de la cession le 30 juin 2004, soit jusqu'au 30 juin 2008.

Le montant global des garanties données par la S.D.R. de la BRETAGNE avait été plafonné à cinq millions d'euros dont trois millions plafonnés au titre des risques environnementaux et deux millions plafonnés au titre des risques hors environnementaux.

Aucun sinistre n'est intervenu à la date du 30/06/2008 susceptible de mettre en jeu les garanties données par la S.D.R. de la BRETAGNE. Les engagements donnés hors bilan correspondant à cet engagement ont donc été annulés au 30 juin 2008.

- MISE EN PLACE DES NORMES I.F.R.S.

La S.D.R. de la BRETAGNE n'arrête pas de comptes consolidés au 31 décembre 2008. En conséquence, elle n'est pas soumise à l'application des normes IFRS.

- RACHATS EN BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE

Au total, la Société détenait au 31 décembre 2008, 7 059 actions propres (soit 0,31% du capital).

Au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion

La Société n'a pas acheté de titres pendant l'exercice 2008 au titre de la participation des salariés. Il reste 2 415 actions inscrites au nom de la Société.

Au titre de la régularisation du marché des titres

Au cours de l'exercice, la Société n'a pas procédé au rachat d'actions S.D.R. de la Bretagne.

Le cours des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice était de 2,80 euros pour une valeur nominale de 1 euro. La Société détient donc, au titre de la régularisation des cours, 4.644 actions qui représentent 0,21% du capital de la Société.

- ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL (Article L 225-102 du Code de Commerce)

Dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale visé à l'article L 225-102 du Code de Commerce, le personnel salarié de la Société ne détenait, au dernier jour de l'exercice, aucune participation au capital de la Société.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la Société.

- SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Article L 225-102.1 alinéas 1,2 et 3 du Code de Commerce)

- a) Rémunérations et avantages de toute nature versés par la Société et par les Sociétés contrôlées par elle au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce au cours de l'exercice écoulé à chacun des mandataires sociaux.

L'ensemble des rémunérations, mandataire par mandataire, figure en annexe 1 du présent rapport.

- b) Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice.

Cette liste figure en annexe 2 du présent rapport.

Perspectives

Dans le prolongement des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2006, le liquidateur poursuit en 2009 une politique active de cession des actifs et de désengagement de la S.D.R. de la Bretagne. Plusieurs négociations sont actuellement menées afin de céder la majorité des participations industrielles et financières restant inscrite à l'actif du bilan et mener à bien la fin des opérations de liquidation

Par ailleurs, nous sommes dans l'attente d'une somme de l'ordre de 400 000 € qui doit être reversée par le Trésor Public à la suite d'un contentieux pour lequel nous avons eu gain de cause, mais qui à ce jour n'a toujours pas été reversée. Nous avons également quelques litiges actuellement en suspens. Ces quelques opérations empêchent actuellement d'envisager la clôture définitive de la liquidation.

Or le mandat du liquidateur arrive à expiration le 21 avril 2009, et il vous est donc proposé, dans l'esprit de ce qui précède, de renouveler ce mandat jusqu'au 30 juin 2010, es espérant à cette date en avoir définitivement terminé avec les affaires toujours en suspens.

Si tel n'était pas le cas, nous pourrions malgré tout clôturer définitivement la liquidation, afin de mettre un terme à la durée, en envisageant le séquestre d'une somme, la moins importante possible, destinée à apurer le solde des comptes, étant précisé qu'en cas de non usage, le reliquat de cette somme serait reversé à un organisme régional ayant pour vocation d'aider la création et le démarrage d'entreprises.

Renseignements financiers

A - SYNTHÈSE DES RESULTATS SOCIAUX

(en millions d'euros)	2008	2007
Total du bilan	8,62	14,96
Engagements donnés hors bilan	-	5,00
<i>Dont contre-garantie crédit-bail immobilier</i>		-
Engagements reçus hors bilan	0,08	0,09
Fonds propres (avant résultat de l'exercice)	6,40	11,34
Produit net bancaire	0,52	0,72
Charges de gestion	0,09	0,16
Amortissements	-	-
Coût du risque	0,18	1,18
Gain ou pertes/actif immobilisé	0,17	0,04
Résultat net	0,59	1,83

B - BILAN

Le total du bilan est de 8,62 millions d'euros contre 14,96 millions d'euros l'année précédente, soit une baisse de 42 %. Les fonds propres, avant le résultat de l'exercice, s'élèvent à 6,40 millions d'euros contre 11,33 millions d'euros en 2007.

C - COMPTES DE RESULTATS : analyse économique

- PRESENTATION DES RESULTATS COMPARES AU 31 DECEMBRE

(en KE)	31.12.2008	31.12.2007	Variation %	Rappel 30/06/2008
Produits des prêts et de la trésorerie	476	355	+34,08	272
Revenus des titres de participations	46	57	NC	46
Revenus des titres de placements		206	NC	-
Gains ou pertes sur titres de participations		103	NC	
PRODUIT NET BANCAIRE	522	721	-27,60	318
Charges générales d'exploitation	-98	-163	-39,80	-47
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	NC	-
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	424	558	-23,94	271
Coût du risque	177	1 184	NC	180
RESULTAT D'EXPLOITATION	601	1 742	NC	451
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	168	38	NC	91
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	769	1 780	NC	541
Résultat exceptionnel	2	51	-	1
Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	-176	-	-	-135
Reprises sur provisions réglementées	-	-	-	-
RESULTAT NET	595	1 831	-67,50	407

Pour la douzième année consécutive, la Société est bénéficiaire avec un résultat net de 595 milliers d'euros.

Les produits des prêts et de la trésorerie représentent 476 milliers d'euros contre 355 milliers d'euros en 2007.

Les revenus des titres de participations s'élèvent à 46 milliers d'euros contre 57 milliers d'euros en 2007.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 97 milliers d'euros. Ces charges représentaient 163 milliers d'euros en 2007.

	2008	2007
Frais de personnel	5	61
Impôts et taxes	-	-
Services extérieurs	92	102
	97	163

Le coût du risque est positif de 176 milliers d'euros. Il était positif de 1 184 milliers d'euros en 2007.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation est positif de 601 milliers d'euros contre 1 742 milliers en 2007.

Les gains sur actifs immobilisés s'élèvent à 168 milliers d'euros. Ils se sont élevés à 38 milliers d'euros en 2007.

Compte tenu de ces éléments, le résultat courant avant impôt s'élève à 769 milliers d'euros contre 1 780 milliers d'euros en 2007.

Après le résultat exceptionnel, le résultat net de l'exercice est bénéficiaire de 595 milliers d'euros.

D - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice 2008 :

- bénéfice	594 696,01 €
- augmenté du report à nouveau	21 177,00 €

soit un bénéfice distribuable de.....	615 873,01 €
- aux actionnaires à titre de dividende.....	615 873,01 €
- augmenté d'une somme de 3 723 923,97 € prélevée sur les réserves	3 723 923,97 €
- et augmenté d'une somme de 187 165,02 € prélevée sur la prime d'émission	187 165,02 €

correspondant à un dividende global de.....	4 526 962,00 €
et à un dividende par action de 2 €.	

En raison des règles fiscales applicables en période de liquidation, cette distribution est assimilée au plan fiscal à un boni de liquidation imposable, éligible - pour les actionnaires personnes physiques - à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

La date de mise en paiement est fixée au 14 mai 2009.

L'Assemblée Générale reconnaît qu'il lui a été rappelé conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les dividendes mis en distribution au titre des trois précédents exercices se sont élevés respectivement à :

Exercice	Dividende Distribué	Montant des revenus distribués éligibles à la réfaction de 40 %	Montant des revenus distribués non éligibles à la réfaction de 40 %
2007	6.790.443,00 €	658.438,00 €	Sans objet
2006	3.395.221,50 €	Sans objet	Sans objet
2005	6.790.443,00 €	2.372.562,00 €	4.417.881,00 €

Tableau des résultats financiers de la société

NATURE DES INDICATIONS	2008 euros	2007 euros	2006 euros	2005 euros	2004 Euros
1/ SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 263 481	2 263 481	2 263 481	36 215 696	36 215 696
Nombre d'actions émises	2 263 481	2 263 481	2 263 481	2 263 481	2 263 481
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
2/ RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
Recettes globales	690 104	764 327	5 365 888	4 214 660	14 267 507
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	605 214	422 005	2 280 254	2 919 316	6 245 887
Impôt sur les bénéfices	175 962	-	612 405	950 268	-
Résultat après impôts, amortissements et provisions	594 696	1 831 113	1 553 694	6 386 469	10 592 362
Montant des bénéfices distribués	4 526 962	6 790 443	3 395 221	6 790 443	24 898 291
3/ RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôts, mais avant amorts et provisions	0,19	0,19	0,74	0,87	2,76
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,26	0,81	0,69	2,82	4,68
Dividende versé à chaque action	2,00	3,00	1,50	3,00	11,00
4/ PERSONNEL					
Nombre de salariés :					
- à temps plein	0	0	1	9	11
- à temps partiel	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale	18420	49 416	1 100 094	926 947	1 272 203
Montant des versements au titre des avantages sociaux	20055	41 201	423 372	269 770	645 689

Troisième partie

Comptes sociaux de l'exercice 2008

*BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXE
ACCOMPAGNES DU
RAPPORT GENERAL
ET DU RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES*

Bilan au 31 décembre

ACTIF	31.12.2008			31.12.2007
	Brut	A déduire	Net	
Caisses, Banque centrale, CCP	27,04	-	27,04	76,44
Créances sur les Etablissements de crédit				
. à vue	1 490 477,34	-	1 490 477,34	8 245 716,33
. à terme	6 777 963,00	-	6 777 963,00	6 497 275,59
Crédits sur la clientèle	72 434,50	50 000,00	22 434,50	22 434,50
Obligations et autres titres à revenus fixe	82 691,63	-	82 691,63	90 000,00
Participations et activités de portefeuille	1 459 443,31	1 459 443,16	0,15	2 582,14
Immobilisations corporelles	20 209,51	18 737,96	1 471,55	1 913,19
Actions propres	7 059,00	-	7 059,00	7 059,00
Autres actifs	574,08	-	574,08	280,55
Comptes de régularisation	235 277,58	-	235 277,58	90 682,50
TOTAL DE L'ACTIF	10 146 156,99	1 528 181,12	8 617 975,87	14 958 020,24

Bilan au 31 décembre

PASSIF	31.12.2008	31.12.2007
Dettes envers les établissements de crédit . à vue	770,74	770,74
Comptes créditeurs de la clientèle . à vue	64 647,02	64 647,02
Autres passifs	260 569,44	107 362,28
Comptes de régularisation	593 099,14	1 027 343,79
Provisions pour risques et charges	703 312,55	587 749,44
Capital souscrit	2 263 481,00	2 263 481,00
Primes d'émission	187 165,02	4 608 598,90
Réserves	3 929 057,95	4 456 365,21
Report à nouveau	21 177,00	10 588,50
RESULTAT DE L'EXERCICE	594 696,01	1 831 113,36
TOTAL DU PASSIF	8 617 975, 87	14 958 020,24

Hors bilan au 31 Décembre

HORS BILAN	31.12.2008	31.12.2007
Engagements donnés		5 000 000,00
Engagements de financement		
. en faveur d'établissements de crédit	-	-
. en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
. d'ordre d'établissements de crédit	-	5 000 000,00
. d'ordre de la clientèle	-	-
Engagements reçus	82 691,63	90 000,00
Engagements de financement		
. reçus d'établissements de crédit	-	-
Engagements de garantie		
. reçus d'établissements de crédit	82 691,63	90 000,00
. reçus de la clientèle	-	-

Comptes de résultat

	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés	464 865,70	349 373,50
Intérêts et charges assimilées		-5 258,81
Revenus des titres à revenus variables	45 887,17	57 358,96
Commission (produits)	10 671,43	10 671,43
Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés		308 568,48
Autres produits d'exploitation bancaire	900,00	554,58
PRODUIT NET BANCAIRE	522 324,30	721 268,14
Charges générales d'exploitation	-97 306,25	-162 306,21
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-441,64	-441,64
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	424 576,41	558 520,29
Coût du risque	176 828,08	1 183 853,29
RESULTAT D'EXPLOITATION	601 404,49	1 742 373,58
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	167 779,93	37 967,44
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	769 184,42	1 780 341,02
Résultat exceptionnel	1 473,59	50 772,34
Impôt sur les bénéfices	-175 962,00	-
RESULTAT NET	594 696,01	1 831 113,36

Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 2008

RAISON SOCIALE	LOCALISATION	FORME	ENCOURS BRUTS (en KE)
SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE			
Activité élevages divers MOULIN DE BARBARY	ROSPORDEN (29)	Actions	130
SECTEUR FINANCIER			
Activité participations financières			
FINANSDER	PARIS (75)	Actions	180
FINIST' INVEST	LANDIVISIAU (29)	Actions/C.C	100
SODER EXPANSION	PARIS (75)	Actions	101
SECTEUR SERVICES ET DIVERS			
Activité ingénierie-services industriels			
CREATION INNOVATION ENTREPRISE	St-BRIEUC (22)	Actions	8
SADIV	RENNES (35)	Actions	24
SEMAEB	RENNES (35)	Actions	27
SMVI	TAULE (29)	Actions	46
Activité société de portefeuilles			
NOVALLIANCE	PARIS (75)	Actions	817
Activité transport de voyageurs			
S3A	PARIS (75)	Actions	76

Annexe aux comptes sociaux de l'exercice 2008

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 de la de la S.D.R. de la BRETAGNE - société en liquidation - ont été établis conformément aux dispositions des règlements comptables généralement admis en France et plus particulièrement des règlements CRC 2000-03.

I. FAITS SIGNIFICATIFS

II. MODE DE PRESENTATION

III. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

IV. NOTES SUR LE BILAN

Note 1	• Variation du portefeuille	34
Note 2	• Variation des provisions sur le portefeuille	35
Note 3	• Participations égales ou supérieures à 10%	35
Note 4	• Autres participations	35
Note 5	• Filiales et participations au 31/12/2008	36
Note 6	• Durée résiduelle des créances	36
Note 7	• Provisions sur crédits à la clientèle	36
Note 8	• Immobilisations corporelles	36
Note 9	• Actions propres	37
Note 10	• Comptes de régularisation actif	37
Note 11	• Comptes de régularisation passif	37
Note 12	• Provisions pour risques et charges	37
Note 13	• Capital souscrit	38
Note 14	• Capitaux Propres	38

V. NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 15	• Engagements de garanties données	38
Note 16	• Engagements de garanties reçues	39

VI. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 17	• Revenus des titres à revenus variables	39
Note 18	• Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placements et assimilés	39
Note 19	• Coût du risque	40
Note 20	• Gains ou pertes sur actifs immobilisés	40
Note 21	• Charges générales d'exploitation	41
Note 22	• Charges exceptionnelles et produits exceptionnels	41

I. FAITS SIGNIFICATIFS

Les garanties données à OSEO jusqu'au 30 juin 2008, dans le cadre des opérations de cession des actions BATIROC le 30 juin 2004, n'ont pas été appelées. Ces garanties, qui avaient été plafonnées à cinq millions d'euros dont trois millions au titre des risques environnementaux et deux millions au titre des risques généraux, constituaient un engagement passif hors bilan pour cinq millions d'euros. Aucun sinistre n'est intervenu depuis le 30 juin 2004 et la mainlevée des garanties est désormais acquise.

II. MODE DE PRESENTATION

Bien que la S.D.R. de la Bretagne ait fait l'objet d'un retrait d'agrément de la part du Comité des Etablissements de Crédit en date du 28 Septembre 2004, nous avons continué à utiliser le PCEC (Plan Comptable des Etablissements de Crédit).

Principaux éléments de présentation des comptes :

Bilan

- ♦ Les prêts faits à la clientèle sont distingués de ceux accordés aux établissements de crédit ; les intérêts courus au 31 décembre 2008 sont comptabilisés en produits à recevoir.

Compte de résultat

- ♦ Conformément au règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable, la présentation du compte de résultat s'appuie désormais sur 5 soldes intermédiaires de gestion obligatoires assortis d'une définition très précise : le Produit Net Bancaire, le Résultat Brut d'Exploitation, le Résultat d'Exploitation, le Résultat Courant avant Impôt et le Résultat Net.

Les composantes significatives du compte de résultat sont décrites dans les notes **17 à 22**.

III. APPLICATION DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES - REGLES GENERALES D'EVALUATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2006 ayant décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, les comptes au 31 décembre 2008 ont été établis en valeur liquidative.

Cette approche a entraîné la prise en compte dans les états financiers au 31 décembre 2006 des coûts probables de liquidation sur une durée estimée de 3 ans. Cette provision a fait l'objet d'une reprise partielle le 31 décembre 2008 en fonction des dépenses encourues et des économies réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

1 - TRAITEMENT COMPTABLE DES RISQUES SUR LA CLIENTELE ET POLITIQUE DE PROVISIONS

Les méthodes sont différentes selon les types de concours concernés :

- ◆ Les prêts sur fonds propres et obligations convertibles donnent lieu à provision en fonction de la situation de l'entreprise. Cette provision, dotée au compte d'exploitation, est portée en diminution de la valeur d'actif correspondante.
- ◆ Les provisions pour risques au titre des litiges en cours ont été estimées de manière prudente en fonction des procédures connues ce jour.

2 - TITRES DE PARTICIPATION ET DE PLACEMENT

2.1 - TITRES DE PARTICIPATION ET TITRES DE L'ACTIVITE PORTEFEUILLE

La valeur brute des titres de participation incluant les titres de l'activité portefeuille (TAP) correspond à leur prix d'acquisition.

- ◆ Détermination des provisions :

Lorsque la valeur probable de réalisation de ces titres est inférieure à leur prix d'acquisition, la différence donne lieu à une dotation aux provisions. Les titres détenus dans les Sociétés à l'encontre desquelles a été ouverte une procédure judiciaire sont provisionnés à 100 %.

2.2 - REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus des titres de participations sont enregistrés dès la décision de mise en paiement sans crédit d'impôt.

3 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES ET SUR ACTIFS IMMOBILISES

Ces lignes traduisent la position globale compensée, par nature de postes comptables concernés des dotations, des reprises de provisions, et des plus ou moins values de cession. (*voir tableaux 18 et 20 de l'annexe*).

4 - COUT DU RISQUE

Ce poste traduit la position globale compensée des dotations et des reprises de provisions et des pertes et récupérations sur créances amorties (*voir tableau 19 de l'annexe*).

5 - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

La valeur nette des immobilisations est cohérente eu égard à leur prix de cession possible en fin de liquidation.

6 - COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation actif et passif sont constitués respectivement par des produits à recevoir et des charges à payer.

Les charges probables de liquidation ont été prises en compte pour la durée de la liquidation restant à courir.

7 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les charges de préretraite, correspondant aux rémunérations restant à verser et aux charges sociales s'y rattachant au titre des accords de préretraite signés (une personne reste concernée), ont fait l'objet d'une provision pour charges. Enfin, des provisions pour litiges sont comptabilisées à hauteur de 703 312 euros.

8 - IMPOT SUR LES SOCIETES

La S.D.R. de la BRETAGNE bénéficie d'une exonération de l'impôt sur les bénéfices des Sociétés, pour la partie de son bénéfice provenant des produits nets de ses participations et prêts sur fonds propres, ainsi que pour une fraction des revenus de ses placements à vue et à court terme. Les revenus provenant des prêts sur emprunt, de même que les commissions, sont passibles de l'impôt sur les sociétés.

Les charges afférentes aux différentes activités sont ventilées selon qu'elles concernent une activité taxable ou une activité exonérée.

Les charges de gestion sont considérées comme déductibles ou non déductibles selon une clé de répartition réglementaire.

9 - AUTRES INFORMATIONS

Il n'y a plus d'effectif salarié depuis le 10 novembre 2007. Une personne reste concernée par un accord contractuel antérieur de préretraite.

IV - NOTES SUR LES COMPTES DE BILAN

(tous les chiffres sont présentés en milliers d'euros)

ACTIF

1- VARIATION DU PORTEFEUILLE (valeur brute)

	31.12.2007	BONI DE LIQUIDATION	CESSION	31.12.2008
Participations	583	170	30	383
TAP	1 076	-	-	1 076
TOTAL	1 659	170	30	1 459

2- VARIATION DES PROVISIONS SUR LE PORTEFEUILLE

	31.12.2007	DOTATION	REPRISE	31.12.2008
Participations	581	-	198	383
TAP	1076	-	-	1 076
TOTAL	1 657	-	198	1 459

3- PARTICIPATIONS EGALES OU SUPERIEURES A 10% AU 31 DECEMBRE 2008

3-1- PARTICIPATIONS SANS MOUVEMENT

RAISON SOCIALE	CAPITAL SOCIETE	NOMBRE TITRES SOCIETE	PARTICIPATION EN TITRES	%
HOLDING FIN. MOULIN BARBARY	642	42 128	8 500	20,18
SODER EXPANSION	46	6 040 756	692 983	11,47

4- AUTRES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2008

4-1- PARTICIPATIONS SANS MOUVEMENT

RAISON SOCIALE	NOMBRE TITRES SOCIETE	PARTICIPATION EN NOMBRE DE TITRES	%
FINIST'INVEST	38 167	3 125	8,19
FINANSDER	3 417 518	265 503	7,77
S.M.V.I	56 410	3 000	5,32
SADIV	50 000	1 500	3,00
CREATION INNOVATION ENTREPRISE ANONYME ATLANTIQUE ARMEMENT	23 430	500	2,13
SEMAEB	316 164	4 074	1,29
NOVALLIANCE	121 345	1 000	0,82
SODERBANQUE	6 873 686	9 245	0,13
	1 740 000	10	0

4-2- PARTICIPATIONS CEDEES

RAISON SOCIALE	NOMBRE TITRES SOCIETE	PARTICIPATION EN NOMBRE DE TITRES	%
FINANCIERE LORIENT DEVELOPPEM	234 461	2 000	0,85

5 - PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2008

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES PARTICIPATIONS

Sociétés ou groupes de sociétés	Valeur des titres		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société au 31/12/08	Chiffre d'affaires dernier exercice	Bénéfice net ou perte (-) dernier exercice	Dividende encaissé par la société au cours de l'exercice	Date du dernier bilan
	Brute	Nette						
A. Participations de plus de 10 %	231	0					46	
B. Participations de de moins de 10 %	1 228	0					0	

6.- DUREE RESIDUELLE DES CREANCES AU 31 DECEMBRE 2008

Créances sur :	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	2 ans
* Etablissement de crédit	6 778	23	
* Clientèle	23	110	
dont prêt en compte courant		50	
dont prêt obligataire	23	60	

7 – PROVISIONS SUR CREDITS A LA CLIENTELE

	31.12.2007	DOTATIONS	REPRISES	31.12.2008
Prêts en compte courant	50			50
Prêts obligataires	84		84	
TOTAL	134		84	50

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	BRUT	AMORTISSEMENTS
Mobilier et matériel de bureau	16	15
Agencements	4	4
TOTAL	20	19

9 - ACTIONS PROPRES

	31.12.2007	ACHATS/VENTES	REMBOURSEMENT	31.12.2008
Montant (en K€)	7	-		7
Nombre de titres	7 059	-	-	7 059

10 - COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Produits à recevoir	235
TOTAL	235

PASSIF

11- COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Charges de personnel	20
Charges fiscales	-
Charges générales d'exploitation probables 2009	535
Charges à payer	38
TOTAL	593

12- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2007	DOTATIONS	REPRISES	31.12.2008
Provision/charges préretraite	48	-	28	20
Provision pour risques divers	540	143	-	683
TOTAL	588	143	28	703

13 - CAPITAL SOUSCRIT

	MONTANT (K€)	NOMBRE D' ACTIONS
Capital au 31.12.2007	2 263	2 263 481
Capital au 31.12.2008	2 263	2 263 481

14- CAPITAUX PROPRES

	31.12.2008 AVANT AFFECTATION DU RESULTAT	31.12.2007 AVANT AFFECTATION DU RESULTAT
Capital	2 263	2 263
Primes d'émission	187	4 609
Réserve légale	3 622	3 622
Réserve facultative	-	527
Réserve indisponible	307	307
SOUS-TOTAL	6 379	11 328
Report à nouveau	21	11
Dividende aux actionnaires	-	-
Résultat	595	1 831
TOTAL	6 995	13 170

La diminution des capitaux propres - avant prise en compte du bénéfice 2008 et du report à nouveau au 31 décembre 2008 - soit 6 791 K€ - s'explique par la distribution du dividende 2007 qui s'est élevé 3 € par action.

V- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

15 - ENGAGEMENTS DE GARANTIES DONNEES

ENGAGEMENTS DE GARANTIES DONNEES	31.12.2008	31.12.2007
* d'ordre d'établissements de crédit	-	5 000
TOTAL	-	5 000

Les garanties données à la B.D.P.M.E.au titre de la cession des actions BATIROC couvraient les risques environnementaux pour 3.000 K€ et les risques généraux pour 2.000 K€ jusqu'au 30 juin 2008 .

16 - ENGAGEMENTS DE GARANTIES RECUES

ENGAGEMENTS DE GARANTIES RECUES	31.12.2008	31.12.2007
TOTAL	83	90

VI - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

17- REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES

	31.12.2008	31.12.2007
* * Dividendes SODEREXPANSION	46	57
TOTAL	46	57

18- GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS ET ASSIMILES

	31.12.2008	31.12.2007
Titres de placements	-	206
Plus-values de cession	-	206
TAP	-	103
Plus-values de cession	-	80
Reprise provision/dépréciation	-	30
Moins-value de cession	-	- 7
Dotations aux provisions	-	-
TOTAL	-	309

19 - COUT DU RISQUE

	31.12.2008	31.12.2007
	-	
Dotations provisions pour risques divers	143	100
Total charges	143	100
Récupérations sur créances amorties antérieurement	236	124
Reprises provisions sur diverses créances	84	160
Reprises pour risques divers		1 000
Total produits	320	1 284
TOTAL	177	1 184

**20 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES
(HORS TAP PRIS EN COMPTE DANS LA NOTE 18)**

	31.12.2008	31.12.2007
Plus-values et moins-values de cessions sur immobilisations financières	-30	-252
Reprises de provisions pour dépréciation	198	290
TOTAL	168	38

21 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

FRAIS DE PERSONNEL	31.12.2008	31.12.2007
Salaires et charges sociales	38	122
Intéressement et participation	5	61
Reprise provision plan social	-38	-80
Reprise provision frais de liquidation	-	-48
Impôts et taxes sur rémunérations		6
Total	5	61
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS		
Impôts et taxes	-	-
Services extérieurs	456	513
Reprise provision frais de liquidation	-364	-412
Total	92	101
TOTAL GENERAL	97	162

Les charges probables de liquidation sont estimées à 535 K€ pour les années 2009 et 2010. Elles ont été ventilées par nature.

22 - CHARGES EXCEPTIONNELLES - PRODUITS EXCEPTIONNELS

	31.12.2008	31.12.2007
CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES	-	19
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	1	69
TOTAL GENERAL	1	50



KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

Audit Grand Ouest SARL

Immeuble le Vivalis
12 B rue du Pâtis Tatelin
CS 90832
35708 Rennes Cedex
France

**Société de Développement Régional de la
Bretagne S.A. - Société en liquidation**

**Rapport des commissaires aux
comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2008
Société de Développement Régional de la Bretagne S.A. -
Société en liquidation
6 place de Bretagne 35044 Rennes Cedex
Ce rapport contient 17 pages
Référence : FN-091-11



KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

Audit Grand Ouest SARL

Immeuble le Vivalis
12 B rue du Pâtis Tatelin
CS 90832
35708 Rennes Cedex
France

Société de Développement Régional de la Bretagne S.A. - Société en liquidation

Siège social : 6 place de Bretagne 35044 Rennes Cedex
Capital social : € 2 263 481

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société de Développement Régional de la Bretagne S.A. – Société en liquidation, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Liquidateur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Audit Grand Ouest SARL

*Société de Développement Régional de la Bretagne S.A. -
Société en liquidation
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2008*

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note III de l'annexe intitulée "Application des principes et méthodes comptables" concernant la présentation des comptes en valeur liquidative suite à la décision de votre Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2006, qui a décidé de la dissolution anticipée et de la mise en liquidation amiable de votre Société.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Continuité de l'exploitation

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la Société au regard de la décision de votre assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2006, mentionnée ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



Audit Grand Ouest SARL

*Société de Développement Régional de la Bretagne S.A. -
Société en liquidation
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2008*

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Liquidateur et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Rennes, le 9 mars 2009

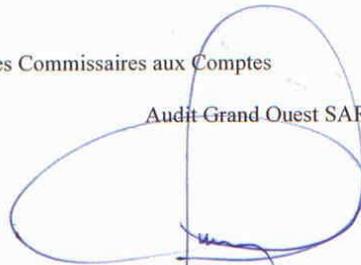
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Franck Noël
Associé

Les Commissaires aux Comptes

Audit Grand Ouest SARL



Patrick Monnier
Associé



KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

Audit Grand Ouest SARL

Immeuble le Vivalis
12 B rue du Pâtis Tatelin
CS 90832
35708 Rennes Cedex
France

**Société de Développement Régional de la
Bretagne S.A. - Société en liquidation**

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions et engagements
réglementés**

Exercice clos le 31 décembre 2008
Société de Développement Régional de la Bretagne S.A. -
Société en liquidation
6 place de Bretagne - 35044 Rennes Cedex
Ce rapport contient 3 pages
Référence :FN-091-12



KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

Audit Grand Ouest SARL

Immeuble le Vivalis
12 B rue du Pâtis Tatelin
CS 90832
35708 Rennes Cedex
France

Société de Développement Régional de la Bretagne S.A. - Société en liquidation

Siège social : 6 place de Bretagne - 35044 Rennes Cedex
Capital social : €. 2 263 481

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions ou engagements en vue de leur approbation.

1 Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.



Audit Grand Ouest SARL

*Société de Développement Régional de la Bretagne
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions et engagements réglementés
31 décembre 2008*

Convention avec Soder Expansion et sa filiale Soder Banque

- Nature et objet

Un prêt avait été consenti à Soder Expansion (ex B-Gestion) par la Société de Développement Régional de la Bretagne S.A. et la Société Finansder. Ce prêt est rémunéré au taux de 4 %.

Une avance en compte-courant avait été consentie à Soder Expansion (ex B-Gestion) par la Société de Développement Régional de la Bretagne S.A.

Une clause de retour à meilleure fortune avait été conclue entre Soder Expansion (ex B-Gestion) et ses actionnaires, dont la Société de Développement Régional de la Bretagne S.A. Au titre de cette clause, en cas de bénéfice de Soder Expansion et de sa filiale SoderBanque, un remboursement de créances abandonnées antérieurement par les actionnaires de ce Groupe est consenti aux actionnaires concernés.

- Modalités

La Société de Développement Régional de la Bretagne a perçu en 2008 la somme de 86 K€ au titre de l'application de la clause de retour à meilleure fortune sur le résultat positif 2007 de Soder Expansion et de sa filiale Soderbanque.

Le Conseil d'Administration de Soder-Expansion, réuni le 4 février 2009, a d'ores et déjà prévu l'application de la clause de retour à meilleure fortune sur le résultat positif 2008 du Groupe, soit un remboursement à percevoir de 101 K€ pour la Société de Développement Régional de la Bretagne. Cette somme a été comptabilisée dans les comptes de la S.D.R. de la Bretagne arrêtés au 31 décembre 2008.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

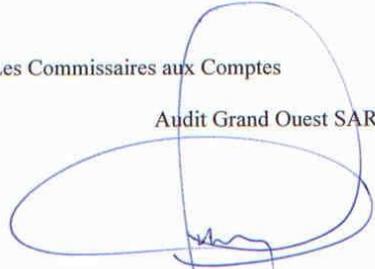
Rennes, le 9 mars 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.


Franck Noël
Associé

Les Commissaires aux Comptes

Audit Grand Ouest SARL


Patrick Monnier
Associé

Quatrième partie

Résolutions

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le Rapport du Liquidateur sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2008 et celui des Commissaires aux Comptes, approuve tous ces rapports dans toutes leurs parties, ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils sont présentés selon les normes du plan comptable bancaire, et qui font ressortir un bénéfice de 594 696.01 euros. L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus entier et sans réserve au Liquidateur pour l'exécution de son mandat. L'Assemblée Générale donne également quitus aux commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mission.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce, déclare approuver les conventions qui y sont mentionnées.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice 2008 :

- bénéfice	594 696,01 €
- augmenté du report à nouveau	21 177,00 €

soit un bénéfice distribuable de.....	615 873,01 €

- aux actionnaires à titre de dividende.....	615 873,01 €
- augmenté d'une somme de 3 723 923,97 € prélevée sur les réserves	3 723 923,97 €
- et augmenté d'une somme de 187 165,02 € prélevée sur la prime d'émission	187 165,02 €

correspondant à un dividende global de.....	4 526 962,00 €

et à un dividende par action de 2 €.

En raison des règles fiscales applicables en période de liquidation, cette distribution est assimilée au plan fiscal à un boni de liquidation imposable, éligible – pour les actionnaires personnes physiques – à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

La date de mise en paiement est fixée au 14 mai 2009.

L'Assemblée Générale reconnaît qu'il lui a été rappelé conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les dividendes mis en distribution au titre des trois précédents exercices se sont élevés respectivement à :

Exercice	Dividende Distribué	Montant des revenus distribués éligibles à la réfaction de 40%	Montant des revenus distribués non éligibles à la réfaction de 40%
2007	6.790.443,00 €	658.438,00 €	Sans objet
2006	3.395.221,50 €	Sans objet	Sans objet
2005	6.790.443,00 €	2.372.562,00 €	4.417.881,00 €

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant, d'une part, que les conditions pour la clôture de la liquidation de la société ne sont pas réunies, et, d'autre part, que le mandat initial du liquidateur arrive à expiration le 21 avril 2009, décide de proroger la liquidation de la Société et le mandat du liquidateur, la Société SAGE, dont le siège social est à PARIS (75116) – 29 avenue d'Eylau, représentée par Monsieur Geoffroy de PREVOISIN, jusqu'au 30 juin 2010.

Dans le cadre de la prorogation de ce mandat, le liquidateur disposera des mêmes pouvoirs et de la même rémunération que ceux initialement fixés lors de l'Assemblée Générale du 21 avril 2006.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.